



## La défense des droits des salariés

La CFE-CGC a toujours privilégié le dialogue social et n'a jamais hésité défendre les droits des salariés lorsque ceux-ci étaient menacés.

- La CFE CGC, par son Secrétaire du CSE-C et ses élus au sein des CSEs ont été à l'avant-garde du combat mené contre les **licenciements contraints** dans le cadre du PSE 2021.
- La CFE-CGC n'a pas signé l'accord GPEC, notamment parce que les **budgets de formation** ne sont toujours pas sanctuarisés, qu'il n'y a pas de garantie d'emplois sur les **sites de province** et que les problèmes de **charge de travail** « *pour ceux qui restent* » ne sont pas suffisamment pris en compte. Trois ans plus tard, nous constatons que cet accord n'a pas permis **d'anticiper le PSE**.
- La CFE-CGC a mis à disposition des salariés, y compris des non adhérents à notre syndicat, un **simulateur** permettant de valider les indemnités relatives aux MFDC et MDV du PSE 2021.
- La CFE-CGC n'a pas signé l'accord sur la Qualité de Vie au Travail (QVT) qui ne place pas au centre de ses priorités **la charge de travail** et ses conséquences sur **la santé des salariés**.
- La CFE-CGC a signé le premier **accord télétravail** à IBM qui prévoit une **indemnité** pour le travail à domicile. La CFE-CGC sera vigilante quant à sa stricte application.
- La CFE-CGC a fait remonter à la direction le **calcul erroné des congés payés** ce qui a permis à chacun d'entre nous de percevoir les sommes dues avec effet rétroactif sur 3 ans.

**La CFE-CGC s'est impliquée dans des actions intersyndicales et a ainsi démontré sa capacité à travailler avec les autres syndicats dans la défense de vos intérêts.**

**Nous continuerons nos actions auprès de la Direction afin d'obtenir :**

- Un dialogue social **loyal** et le respect de des engagements pris.
- La **juste reconnaissance** du travail des salariés.
- Le maintien de l'emploi, en particulier **dans les sites de province**.
- Des moyens de formations à la hauteur des défis de l'entreprise.
- Des rémunérations **justes et équitables**.
- Une **équité entre les salariés femmes et hommes** et plus généralement entre **tous** les salariés
- Un environnement de travail **adapté, serein, propice à la réflexion**, à l'échange et au partage.
- Les ajustements nécessaires afin que toute personne ayant **un handicap** puisse travailler dans de bonnes conditions.

**La CFE-CGC est un syndicat catégoriel qui défend au niveau national le statut de l'encadrement (cadres et agents de maîtrise) aujourd'hui menacé, que ce soit pour les retraites ou les indemnités chômage.**

Faites le bon choix dans l'élection de vos élus !



**Le bon choix, c'est voter CFE-CGC**